

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. CASSART-SIMON, Conseillère communale, relative au chantier de rénovation de la Salle Molière

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst:

« Notre commune dispose d'une salle de spectacles dans l'espace Maurice Carême. La salle Molière a accueilli, depuis de nombreuses années, de nombreuses activités culturelles à la grande satisfaction du public anderlechtois... et d'ailleurs.

Malheureusement, depuis quelques saisons, cette salle n'est plus disponible et, tant le public que les organisateurs de spectacles, se sentent démunis. Puis-je vous demander quel est l'état actuel du chantier et quelles sont les perspectives pour la mise à disposition du site dont l'importance culturelle n'est plus à démontrer. Je vous remercie de votre réponse. »

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

« Merci pour votre interpellation qui me permet de faire le point sur le chantier de rénovation de la salle Molière.

Les travaux de rénovation commencés en septembre 2020 ont rapidement été perturbé par la présence d'amiante qui n'avait pas été identifiée auparavant. Les travaux de désamiantage ont pu être entrepris en 2021, après l'obtention du permis d'environnement. Mais l'inventaire de l'amiante, la procédure pour le permis d'environnement et les travaux de désamiantage ont fortement retardé le planning initial.

Par ailleurs, un procès-verbal de carence a dû être établi à l'encontre de l'architecte. À la suite de toutes ces difficultés, le permis d'urbanisme octroyé pour ce chantier est malheureusement périmé. Il est donc impossible de réaliser les travaux projetés sans l'obtention d'un nouveau permis. Un nouveau dossier de demande de permis d'urbanisme devra être rédigé par l'architecte et introduit par notre commune. Vu l'obligation de solliciter un nouveau permis et de refaire les procédures de marchés publics, il est peu probable que les travaux de rénovation de la salle Molière puissent encore reprendre cette année.

Comme vous le savez fort bien, les délais d'obtention de permis et de procédure de marchés publics sont malheureusement très longs. Vu l'importance culturelle de la salle, je regrette ces délais et retards. Et je peux vous assurer que nous ferons le maximum pour la rendre disponible le plus rapidement possible. »